



Mardi le 2 decembre 2014

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAIS et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ, MAURICE LAFLEUR tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

143-12-2014

Demande dérogation mineure

106 chemin Dubeau, Otter Lake, QC.
5 056 572

Demande :

Le propriétaire a faites une demande pour un permis pour subdiviser lot 5 056 572 pour créer 2 nouveau lots (5 587 649 et 5 587 620) avec 61 mètres de profondeur qu'est moins du montant requis. Les deux nouveaux lots on plus de la superficie requis de 3,716 mètres carré (lot 5 587 619 sera 4,081.5MC et lot 5 587 620 sera 4,081.5MC)

Grandeur de lot requis dans le règlement numéro 032-05-2003: 3,716 mètres carré (45.72 mètres frontale et 61 mètres de profondeur)

Considérations:

- Lot courant 5 056 572 a déjà un chalet
- Le nouveau lot créé donnerait la chance de construire un nouveau chalet qui rencontre les normes du règlement municipale

Recommandation du comité d'urbanisme :

Le comité recommande que le conseil approuve la demande pour la dérogation mineure pour créé deux nouveau lots avec une profondeur moins du 61 mètres minimale, basé sur le fait que tout neuf et existante construction tombes dans les normes du règlement municipale pour les constructions sur des propriétés au bord de l'eau

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAIS

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité approuve la demande pour une dérogation mineure pour subdiviser lot 5 056 572 pour créer 2 nouveau lots (5 587 649 et 5 587 620) avec 61 mètres de profondeur qu'est moins du montant requis. Les deux nouveaux lots on plus de la superficie requis de 3,716 mètres carré (lot 5 587 619 sera 4,081.5MC et lot 5 587 620 sera 4,081.5MC)

Adopté

144-12-2014

Demande dérogation mineure

851 Route 301, Otter Lake, QC.
5 515 921

Demande :

Le propriétaire de 851 Route 301 demande une dérogation mineure pour le chalet situé sur lot 5 515 921, qui était construit avec un permis de construction municipale. Le chalet est situé 13.3 mètres du niveau d'eau haut. C'est 16.2 mètres du bord de l'eau.

Marge de recul requis dans le règlement numéro 032-05-2003: 15 mètres du niveau haut d'eau

Considérations:

- Permis émis à l'ancien propriétaire en bonne foi, Pourvoirie Lee St-Aubin

Recommandation du comité d'urbanisme :

Le comité recommande que le conseil approuve la demande pour la dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité approuve la demande pour le dérogation mineure à l'acheteur de 851 route 301 pour le chalet situé sur lot 5 515 921, construit avec un permis de construction municipale. Le chalet est situé 13.3 mètres du niveau d'eau haut. C'est 16.2 mètres du bord de l'eau.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

145-12-2014

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire M. Graham Hawley : OUI
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché:
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier: OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

146-12-2014

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 4 novembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

147-12-2014

APPUI AUX DÉMARCHES DE LA MRC DE PONTIAC AFIN DE DEMANDER UN STATUT SPÉCIAL POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PONTIAC

CONSIDÉRANT que les représentations effectuées par le groupement forestier du Pontiac et du syndicat de base des producteurs de bois privé du Pontiac livrées lors de la session régulière du conseil des maires de la MRC de Pontiac le 26 novembre 2014;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

- CONSIDÉRANT la précarité de la situation économique, démographique et sociale du Pontiac depuis le déclin de l'industrie forestière;
- CONSIDÉRANT que l'économie du Pontiac était caractérisée mono-industrielle;
- CONSIDÉRANT qu'aucune aide gouvernementale particulière fut octroyée à la MRC de Pontiac suite à la disparition de cette économie;
- CONSIDÉRANT les impacts négatifs prévus sur l'économie du Pontiac à la suite de la mise en place de la restructuration de l'État par le gouvernement Couillard;

Il est proposé par NANCY DAGENAIIS et unanimement résolu que la municipalité d'Otter Lake appuie les démarches de la MRC de Pontiac qui œuvre avec les partenaires du milieu à développer une demande de reconnaissance de statut particulier de la part du Gouvernement du Québec et que ce statut soit pour une période prescrite.

ADOPTÉE

148-12-2014

ATTENDU QU' une demande était déposer par M Doug Zacharias au bureau municipal le 27 novembre, 2014

ATTENDU QUE le conseil faut donner leur consentement pour renouveler les permis avec la CPTAQ pour les 3 gravières

ATTENDU QUE les gravières son trouver sur lot 5 A-P rang 2, lot 7P et 8P rang 2 et lot 6 A-P rang 1 Leslie, et dans une zone qui permet leur usage en conformité avec le plan de zonage de la Municipalité d'Otter Lake P2-02-03

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne leur appui a la demande de M Doug Zacharias avec la CPTAQ pour renouveler les permis pour ses trois gravières localiser sur le territoire de la Municipalité d'Otter Lake.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

149-12-2014

ATTENDU QUE qu'une annonce était placée avec Kijiji plusieurs mois passant essayant de vendre le camion 2002 GMC 3500, ponceuse et attachements

ATTENDU QUE il n'y a pas d'acheteur sérieux à date

ATTENDU QUE M Rick Lavigne a fait une offre de 2,500.00\$ pour le camion incluant la ponceuse et attachements, comme c'est, ou est

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake vend le camion à M Rick Lavigne pour le montant de 2,500.00\$ avant la saison d'hiver, le camion n'est pas utile pour la municipalité dans sa condition courante (problème de transmission)

Adopté

Divers

Maire M. Graham Hawley:

LESLIE PARC COUPE DE BOIS

Siège/ #1 M. Maurice Lafleur:

Siège/ #2 Mme Nancy Dagenais:

PARTIE DE NOEL ÉCOLE STE-MARIE/

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau :

Siège #4 Mme Vicky Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché:

Siège #6 M. Jacques Gauthier:

COLIN LACHANCE – LAC DUMONT

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

150-12-2014

ATTENDU QU' un contrat était signer avec Foresterie Claude Gravelle pour compléter le nettoyage des arbres au Parc Leslie après plusieurs tempête sévère

ATTENDU QUE plusieurs charges de bois était coupé en 2014

ATTENDU QUE les profits de la vente de bois seront donnés au Fondation Leslie Parc pour des améliorations à leurs infrastructures

IT WAS MOVED BY COUNCILOR NANCY DAGENAIS
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

QUE la municipalité prépare un cheque pour la Fondation Leslie Parc pour les argents reçu de Foresterie Claude Gravelle dans l'année 2014 pour être inclus dans leurs données financières 2014

Adopté

151-12-2014

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 100.00\$ pour le repas de Noel annuel de l'École Ste-Marie et fournis la salle récréative gratuitement.

Adopté

Information aux membres du Conseil

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - Rapport du maire
 - Rapport du chef pompier
-

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Correspondance

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1. Jean-Pierre & Andree Jerome | ch Old Bridge déneigement |
| 2. Jean & Della Lecompte | ch Old Bridge déneigement |
| 3. Douglas Gauthier | ch colonization |
| 4. Danielle Villeneuve | Dinner de noel École St-Marie |

152-12-2014

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 102,607.51\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 2ieme jour de décembre 2014.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	102,607.51 \$
Factures prépayées:	5,798.79 \$
Salaires élus et employés:	30,872.39 \$
Totale :	139,278.69 \$

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Période de questions 30 minutes

153-12-2014

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 19H35.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale